



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 19 juin 2020

Convocation des conseillers :
le 19 juin 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 juin 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller
Excusés :



Secrétariat Général

Patricia GONCALVES

09/07/2020

Le Conseil Communal;

**Objet : 7.2.1. Affaires économiques; modification budgétaire;
décision**

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2020 sont à adapter;

Considérant que cette modification budgétaire permettra de disposer des crédits nécessaires au paiement d'un subside à l'ACAIE;

Vu la modification budgétaire suivante proposée:

Article budgétaire : « 3/470/648120/99002 - Subventions - Développement des activités commerciales »;

Budget initial 2020 : 20.000 EUR

Augmentation du crédit : 45.000 EUR

Crédit 2020 après modification budgétaire : 65.000 EUR

Considérant que l'équilibre budgétaire sera assuré par une diminution de crédit sur l'article « 3/470/615241/99001 - Manifestations - Développement des activités commerciales »;

Budget initial 2020 : 300.000 EUR

Diminution du crédit : 45.000 EUR

Crédit 2020 après modification budgétaire : 255.000 EUR

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant

**DIRECTION DES FINANCES
COMMUNALES**

N° 832/bd/855 Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées.

Luxembourg, le 6/7/2020

Pour la Ministre de l'Intérieur
Le Conseiller

Clara MULLER

introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

approuve
à l'unanimité

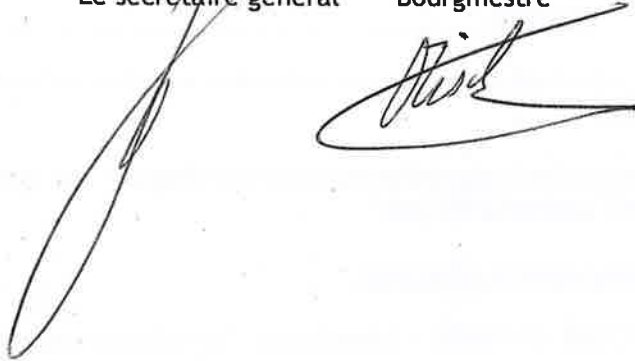
la modifications budgétaire proposée.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 02/07/2020
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre



LISTE DES ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES
BUDGET 2020

RÉSULTAT BUDGET INITIAL : 6.582.515,51

RÉSULTAT AUTORISÉ INITIAL : 6.485.015,51

Article	Type d'adaptation	Sur RECTIFIÉ	Sur BUDGET	Date CC / CA / CO	Date CE / PR / BU	Autorisation ministérielle
4/152/221311/Z/19018	Crédit en +/-	0,00	120.000,00	09/04/2020		21/05/2020
4/821/221313/Z/20069	Crédit en +/-	0,00	64.000,00	21/05/2020		03/06/2020
4/822/221311/Z/17078	Crédit en +/-	0,00	-64.000,00	21/05/2020		03/06/2020
4/860/223800/Z/20070	Crédit en +/-	0,00	97.500,00	27/02/2020		11/03/2020
4/910/221311/Z/09045	Crédit en +/-	0,00	-120.000,00	09/04/2020		21/05/2020
Dépenses extraordinaires		0,00	97.500,00			
3/470/615241/Z	Crédit en +/-	0,00	-45.000,00	25/06/2020		05/07/2020
3/470/648120/P	Crédit en +/-	0,00	45.000,00	25/06/2020		05/07/2020
Dépenses ordinaires		0,00	0,00			

